

Sac Plastique : L'union Européenne n'en veut plus !

Soumis par Sophie

Dernière mise à jour : 26-05-2011

Document MARSACTU.FR Par Julien VINZENT le 25 mai 2011

Marseille, la France, l'Europe : qui réussira à en finir avec les sacs plastiques ?

<http://www.marsactu.fr/>

Le plastique, c'est pas si fantastique, surtout en bord de mer. Produit en une seconde, utilisé 20 minutes, il peut, lorsqu'il est jeté, rester 400 ans dans l'environnement. Résultat : les déchets plastiques « sont à l'origine chaque année de jusqu'à un million d'oiseaux, 100 000 mammifères marins et un nombre incalculable de poissons », d'après le programme des Nations Unies pour l'environnement, cité par un récent rapport commandé par la Commission européenne.

Planète plastique

Un document qui indique également que « les fonds marins sont aussi contaminés (et) plus particulièrement par les sacs en plastiques dans les zones côtières », où ils diffusent les produits toxiques qu'ils contiennent dans l'environnement. En janvier 2011, les premiers résultats de l'expédition internationale Méditerranée en danger fait de 500 tonnes de plastique dans la Méditerranée.

« L'Ifremer a fait une étude sur les mollusques et notamment des moules, ils ont trouvé du plastique dans le système lymphatique. On est en train de plastifier la planète ! », s'exclame Alain Matesi, président-fondateur du Collectif Environnement. Le mola mola -colosse des mers dont nous vous avons parlé l'année dernière et qui est friand de méduses « a parfois du mal à faire la différence et les avale ».

L'Europe se jette à l'eau

Face à cette hémorragie écologique, l'Union européenne envisage de s'occuper, via une interdiction pure et simple ou une taxation des sacs plastiques distribués en caisse. Une consultation en ligne « pour l'instant réservée aux anglophones » est ouverte pour donner son avis sur les différentes mesures à adopter (montant d'une éventuelle taxe, utilisation de biodégradables).

Un pas en avant dont Alain Matesi revendique une partie de la paternité, y voyant un signe que le bilan de son action est « plus que positif ». En 2004, dans la foulée du référendum corse sur l'interdiction des sacs, l'association ciota s'est adressée auprès des commerçants et de la mairie pour l'abandon de cette pratique. Une démarche qu'il a menée à Aubagne et dans d'autres villes en France. Dans la foulée de la médiatisation du problème, la consommation de sacs a chuté brutalement : « même si l'objectif zéro n'est pas atteint, la réduction est considérable, de l'ordre de 50% ».

Bonne volonté affichée

Bref, il y a du mieux, mais « le combat n'est pas terminé ». Les sacs, qui étaient les meilleurs ennemis des riverains de la charge d'entretien, concernent bien entendu Marseille, en tant que ville côtière dont les habitants rejettent régulièrement leur lot de sacs qui traînaient dans les rues et où il n'y a pas besoin d'une étude européenne pour que les plages ne soient pas des plus propres question plastique. « Pour préparer 2013, Marseille a besoin de travailler sur la question de la propreté, c'est pour cela qu'elle se saisit de l'emblème du sac plastique » également Alain Matesi.

Et quand ils ne vont pas en mer, après avoir plus ou moins longtemps contribué à embellir les rues marseillaises, les sacs finissent pour la plupart à l'incinérateur, ce qui représente un coût pour Marseille Provence Métropole (MPM), la collectivité chargée du dossier déchets. Contactée, la communauté urbaine n'a pas pour l'instant donné suite à la demande sur une éventuelle stratégie pour réduire cette charge. De son côté, le conseiller municipal d'opposition à la mairie Didier Reault (UMP), reconnaît que la mairie pourrait être plus volontaire, et promet de s'y atteler, tout en restant flou sur les modalités :

Auteur en 2003 d'une proposition de loi visant à obliger tout commerce à « délivrer à sa clientèle des sachets en papier recyclé ou toute autre matière biodégradable », inspiré par la suite dans la loi d'orientation agricole de 2005, le conseiller marseillais Jean Roatta (UMP) assure également s'être adressé à « faire passer un dossier au maire pour obliger la ville de Marseille à donner l'exemple ».

Faux pas marseillais

Tant mieux si les collectivités bougent, mais attention à l'amateurisme, prévient Alain Matesi, qui se rappelle de l'expérience de la distribution de sacs biofragmentables, un remède quasiment pire que le mal, mené en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie. « Même s'il y avait une bonne volonté, il n'y avait pas de connaissance. Cela touche la communication, la co-conception, au développement durable, aux ressources halieutiques, à la problématique des matières premières ! »

Et de défendre sa recette : « une méthodologie non agressive par l'incitation, la sensibilisation, le dialogue. Le petit commerçant du coin doit se sentir à l'aise dans son argumentation pour dire qu'il ne distribue plus de sacs ». Le tout passe par une charte d'engagement, qui donne droit à une reconnaissance comme un petit sticker sur la vitrine.

Le petit commerçant du coin, c'est justement là que risque de se heurter la démarche. Il suffit à Marseille de faire un tour dans un snack ou un pâtisseries de quartier qui vous tend plutôt deux fois qu'une un sac ! « C'est un travail de titan comparé à la grande distribution vous avez un interlocuteur, il faut aller voir les pharmaciens, les bouchers etc. », reconnaît le militant associatif, qui voit là le point où c'est au politique, avec la portée de sa parole et ses moyens financiers, de prendre les choses en main.

Dans la quatrième dimension

Et passer par une taxation voire une interdiction, comme l'envisage l'Europe ? Pour la première partie de l'alternance, on craint une taxe qui pèse sur les consommateurs et non sur l'industrie du plastique ou les distributeurs et dont les recettes soient noyées dans le budget de l'Etat au lieu d'être affectées à la protection de l'environnement. Pour ce qui est de partir du moment où vous parlez d'interdire les gens se braquent, estime-t-il, privilégiant une nouvelle fois l'accompagnement.

Quant au Parlement, c'est un pas en avant, deux pas en arrière. Le décret devant mettre en application la loi initiée par Jean Roatta, qui prévoyait une interdiction en 2010, s'est perdu dans la quatrième dimension, selon l'express blog Effets de Terre. « Je ne vois rien venir », concède Jean Roatta, qui se déclare prêt à relancer le dossier. Bon courage : depuis 2005, lorsque certains tentent d'intégrer une taxation dans la loi de finances, comme fin 2008 et fin 2010, le ministre met en avant les bons chiffres de réduction et explique qu'il préfère laisser la profession s'occuper autour d'un objectif clair et partagé : réduire la production de sacs plastiques à usage unique qui ne sont pas biodégradables ».

Naples sans sacs plastiques

Pourtant, de nombreux pays ont sauté le pas, comme le montrait il y a quelques mois ce tour d'horizon de La Croix. Plus récemment l'Italie a elle aussi banni le plastique hors de chez elle depuis le 1er janvier 2011 pour le remplacer par des sacs en amidon de maïs. Une alternative un brin décriée pour le prix et le manque de solidité dans ce reportage d'Arnaud dans la jumelle transalpine de Marseille pour les déchets, Naples.

Mais dans ce sujet à tiroirs qui touche nos modes de consommation, leur utilité même fait débat. Dans son rapport pour la Commission européenne, Bio Intelligence Service note aussi que « les qualités environnementales des bioplastiques n'ont pas encore été complètement documentées. Les points clés sont la quantité d'énergie non renouvelable pour leur production et les conséquences possibles en terme d'usage des sols ». En attendant, n'oubliez pas vos ca-